

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

07 NOVEMBRE 2016



Cérémonie des vœux de La Plagne Tarentaise

Monsieur le maire de La Plagne Tarentaise
et messieurs les maires des communes déléguées
convient les habitants de La Plagne Tarentaise
à la cérémonie des vœux qui aura lieu le

**Mardi 03 janvier 2017
à 19h00**

salle polyvalente de Macot chef-lieu



Joyeuses
FÊTES



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille seize

Le 7 novembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON N Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. Pous Roger, 5e adjoint, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD Sylvie, BERTRAND Chantal, Brun Séverine, GIROD-GEDDA Isabelle, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND-MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-LUC, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, DANCRE Francis, GIROND Emmanuel, KOUMANOV Stefan, LUISSET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés : M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint (pouvoir à MEREL Patrice), Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe (pouvoir à BÉRARD Patricia), M. OUGIER Raphaël, conseiller municipal (pouvoir à BOCH Jean-Luc), M. TARDY Lionel, conseiller municipal (pouvoir à OLLINET Alain), M. SILVESTRE Marcel, conseiller municipal (pouvoir à COLLOMB Pascal), Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à POUSSIN Roger), M. MORIN Sébastien, conseiller municipal (pouvoir à PELLICIER Guy), Mme FAGGIANELLI Evelyne, conseillère municipale (pouvoir à OUGIER Pierre)

Absents : Mme EMPRIN Sylvie, conseillère municipale, MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BROCHE Gaël, CLEYRAT Christian, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. TRANSFERT DE LA PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

René ALLAMAND rappelle que le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) est propriétaire de la piscine de Plagne Bellecôte depuis 1977. Le SIGP a procédé de 2012 à 2013 à une rénovation et à une restructuration complète de cet équipement.

Considérant que cet équipement n'a pas une vocation communautaire, le SIGP et la commune de La Plagne Tarentaise se sont rapprochés afin d'examiner les conditions du transfert de la propriété de cet équipement à la commune de La Plagne Tarentaise. La commune s'engage à réceptionner l'ouvrage et à en assumer la pleine responsabilité à compter du 1er janvier 2017, date effective de remise de l'ouvrage.

La charge de l'emprunt souscrit par le SIGP est transférée à la même date à la commune de La Plagne Tarentaise.

Isabelle Girod-Gedda souhaite savoir de quelle manière ce transfert d'emprunt va être pris en charge par la commune historique de Macot La Plagne et voudrait être certaine que cela ne va pas pénaliser le budget et le recours à l'emprunt des 3 autres communes de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire explique que la somme correspondante à l'emprunt a toujours été remboursée au SIGP par la commune historique de Macot La Plagne; les sommes sont donc déjà intégrées dans le budget.

Joël Ougier Simonin fait remarquer que ce transfert d'emprunt va bien augmenter indirectement le taux d'endettement de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire rappelle que cette charge était déjà supportée en fonctionnement dans le budget de la com-

mune historique de Macot La Plagne et par conséquent dans celui de La Plagne Tarentaise. Le transfert de cet emprunt permettra de valoriser le remboursement du capital à la section d'investissement ce qui allégera mécaniquement les dépenses de fonctionnement.

Anthony Favre rappelle, qu'antérieurement à la fusion des communes, le SIGP avait bien acté que les équipements touristiques et leurs emprunts devaient revenir en pleine propriété aux communes supports, la piscine de Plagne Bellecôte étant principalement utilisée par les stations d'altitude.

Le conseil municipal accepte le transfert de l'équipement « piscine de Plagne Bellecôte », appartenant au syndicat intercommunal de La Grande Plagne, à la commune de La Plagne Tarentaise. La commune de La Plagne Tarentaise s'engage à réceptionner l'ouvrage et à en assumer la pleine responsabilité à compter du 1er janvier 2017, date effective de remise de l'ouvrage. (Votants : 49, pour : 47, abstentions : 2 Isabelle Girod-Gedda et Maryse Buthod)

2. DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

René Allamand rappelle les nombreuses démarches qui ont été engagées, ces dernières années, afin d'obtenir pour La Plagne le label de « station classée », ainsi que la fusion de l'ensemble des offices du tourisme en une seule structure soit l'office de tourisme de la Grande Plagne afin d'obtenir le classement en office du Tourisme de catégorie I. Un audit qualité a été également réalisé sur l'ensemble de la Grande Plagne, ce qui a permis à l'office de tourisme de décrocher le label « Qualité Tourisme ». Le classement de l'office de tourisme devrait donc suivre. Une fois cette démarche achevée, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne déposera une demande de classement en « Station Classée » des communes d'Aime-La-Plagne, Champagny en Vanoise et La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire précise que, sans le classement, les commerces n'ont pas le droit d'ouvrir après 22h et les week-ends, et les communes perdront la taxe de séjour. Le classement de la commune est donc vital pour la station.

Le conseil municipal approuve le dépôt par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne d'un dossier de demande de classement de la commune de La Plagne Tarentaise en « station classée » et précise que la demande de classement concerne le territoire des communes historiques de Bellentre et Macot La Plagne (Votants : 49, pour : 49)

3. DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME — ABSENCE D'INFRACTION AUX LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS SANITAIRES DU FAIT DE LA COMMUNE

Dans le cadre du dossier de classement de la commune de La Plagne Tarentaise, le conseil municipal atteste de l'absence d'infractions aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune durant les trois dernières années et il reconnaît n'avoir reçu aucune notification, mise en demeure ou constat d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la commune. (Votants : 49, pour : 49)

4. MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS DE TENNIS

Marion Lizeroux sollicite le conseil municipal afin qu'il donne un accord de principe pour la mise à disposition des terrains de tennis de Macot chef-lieu au tennis club de La Plagne Tarentaise. Elle explique que ce document est obligatoire pour permettre l'affiliation à la fédération française de tennis. La convention finalisée sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la mise à disposition des terrains de tennis de Macot chef-lieu au tennis club de La Plagne Tarentaise. (Votants : 49, pour : 49)

Finances

5. CONVENTION DE FRAIS DE SECOURS AVEC LA COMMUNE DE CHAMPAGNY

Suite à la création au 1er janvier 2016 des communes nouvelles de La Plagne Tarentaise et d'Aime-La-Plagne et afin de simplifier la gestion et garantir une juste affectation de l'encaissement des frais de secours pour chaque commune, monsieur le maire explique qu'une seule régie de recettes va être créée pour la station de La Plagne. Ensuite, une convention devra être passée avec la commune de Champagny afin d'encaisser l'ensemble de ces frais de secours sur pistes. Ces recettes seront reversées régulièrement à la commune de Champagny par le régisseur.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Champagny. (Votants : 49, pour : 49)

6. CONVENTION DE FRAIS DE SECOURS AVEC LA COMMUNE DE BOZEL

Suite à la création au 1er janvier 2016 des communes nouvelles de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne et afin de simplifier la gestion et garantir une juste affectation de l'encaissement des frais de secours pour chaque commune, monsieur le maire explique qu'une seule régie de recettes va être créée pour la station de La Plagne.

Ensuite, une convention devra être passée avec la commune de Bozel afin d'encaisser l'ensemble de ces frais de secours sur pistes. Ces recettes seront reversées régulièrement à la commune de Bozel par le régisseur.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Bozel. (Votants : 49, pour : 49)

7. TARIF DES FRAIS DE SECOURS

Patrice Merel présente les tarifs des frais de secours terrestres et hélicoptés, et des transports par ambulances pour l'hiver 2016-2017.

Les tarifs des frais de secours terrestres sont les suivants :

LIBELLÉS	TARIFS 2014/2015	TARIFS 2015/2016	TARIFS 2016/2017
Zone de front de neige	50 €	51 €	52 €
Zone I rapprochée	203 €	207 €	209 €
Zone II éloignée	358 €	366 €	370 e
Zone III hors pistes	712 €	724 €	731 e
Zone IV	714 €	726 €	735 e

LIBELLÉS	TARIFS 2014/2015	TARIFS 2015/2016	TARIFS 2016/2017
Coût horaire pour les recherches, avalanches			
Coût main d'oeuvre pisteur secouriste	37 €	38 €	39 €
Coût horaire chenillette	180 €	184 €	186 €
Coût horaire motoneige	80 €	82 €	83 €

Patrice Merel rappelle que, pour les secours hélicoptés, le tarif de la saison d'hiver 2015/2016 était fixé à 55.00 € TTC la minute de vol. Il reste inchangé pour la saison à venir 2016/2017 soit 55 € TTC/ minute de vol.

Concernant le transport par ambulances pour la commune historique de Macot La Plagne, la Société AMS Ambulances (223 route de Frébuge – 73210 AIME) a été désignée comme attributaire du marché en 2014. Les tarifs proposés pour la saison 2016/2017 sont les suivants (inchangés) :

- Transport vers un cabinet médical: 195,00 €TTC
- Transport vers le centre hospitalier de Bourg Saint Maurice : 220,00€ TTC
- Transport vers le centre hospitalier d'Albertville : 350 euros.

Patrice Merel rappelle que le remboursement des frais de secours est demandé aux victimes ou à leurs ayants-droits. Le conseil municipal approuve les tarifs des frais de secours terrestres, hélicoptés et par ambulances comme proposés ci-dessus. (Votants : 49 pour : 49)

8. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : RÉAJUSTEMENTS DU BUDGET PARKINGS

Séverine Brun explique que cette décision modificative concerne la somme de 4000 euros, soit 2000 euros pour la commune historique de Macot et 2000 euros pour la commune historique de Bellentre relatifs à des remboursements de caution pour les parkings.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget parkings. (Votants : 49, pour : 49)

9. AVENANT 1 À LA CONVENTION PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Séverine Brun explique qu'une convention lie le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et la commune historique de Macot La Plagne pour la piscine de Plagne Bellecôte. Elle indique que la commune de Macot-la-Plagne devait prendre en charge les frais pour le remboursement de l'emprunt ainsi que ceux liés au fonctionnement de cet équipement, depuis 2013. Le SIGP n'ayant pas pu recouvrer la totalité des redevances d'accès à la piscine dues par les copropriétés de Plagne-Bellecôte, il convient de passer un avenant à cette convention afin que la commune de la Plagne Tarentaise puisse verser au SIGP une participation financière égale à la différence entre le montant de la redevance d'accès à la piscine de Plagne Bellecôte due par les copropriétés de Plagne Bellecôte et le montant réellement perçu au titre des exercices 2014 et 2015, déduction faite de l'intéressement versé au SIGP par le délégataire, soit les sommes suivantes :

- 50 127 € pour 2014
- 89 977 € pour 2015

Totalisant 140 104 € pour les deux années.

Il est également convenu que le SIGP reversera à la commune l'intégralité des sommes qu'il serait amené à recouvrer auprès des copropriétés de Plagne Bellecôte dans un délai de 3 mois suivant l'encaissement de celles-ci.

Séverine Brun précise que les dossiers sont en cours d'étude chez un avocat pour recouvrer ces sommes.

Joël Ougier Simonin rappelle que ces impayés existent depuis de nombreuses années, et qu'il serait peut être nécessaire de trouver une solution pour régler cette problématique définitivement. Il demande également si les recours juridiques continueront à être portés par le SIGP ou bien s'ils sont également transférés à la commune.

René Allamand confirme que les recours ont bien été lancés par le SIGP pour récupérer les sommes non perçues et que ce dernier ira jusqu'au bout de la procédure.

Joël Ougier Simonin suggère que la commune de la Plagne Tarentaise entame une action vis à vis de chaque copropriétaire. Jean Luc Boch explique qu'il a été décidé au SIGP de travailler avec l'ancien avocat de la société d'aménagement de La plagne qui avait gagné le procès contre les copropriétaires lorsque celle-ci avait rencontré les mêmes difficultés. Il rappelle que des conventions existent et qu'elles doivent être respectées. Monsieur le maire ajoute que la commune de La Plagne Tarentaise intentera également des procédures judiciaires et qu'elles seront individualisées.

Isabelle Girod-Gedda souhaiterait connaître le déficit réel de la piscine de Plagne Bellecôte. Monsieur le maire lui indique qu'elle a accès au rapport du délégataire comme tout membre du SIGP. Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 de cette convention indiquant que la commune versera au SIGP une participation financière afin de supporter la perte de ces redevances soit :

- 50 127 € pour 2014
- 89 977 € pour 2015

Soit un total de 140.104 € pour les deux années.

(Votants : 49, pour : 49)

10. PAIEMENT FACTURE 2012 – MARCHÉ COMPLEXE AQUATIQUE - MONTCHAVIN LA PLAGNE

Monsieur le maire informe l'assemblée que son entreprise est concernée par le sujet. Par conséquent il quitte momentanément l'assemblée (le pouvoir de Raphaël Ougier n'est donc pas pris en compte) et laisse le soin à Monsieur Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre de mener les débats.

Monsieur Anthony Favre explique que, lors de la réalisation de l'Espace Paradisio, l'entreprise Boch Frères, obéissant à une injonction du maître d'œuvre, a procédé à un nettoyage approfondi des environs du chantier. Cette facture aurait dû être réglée par le compte prorata du chantier. Le compte prorata a été clos sans que cette facture soit réglée. Il appartient donc à la commune de régler cette facture. Le trésor public ne peut plus accepter le paiement de cette facture, d'un montant de 7 112,85 € TTC, datant de 2012, sauf après avis favorable du conseil municipal.

Anthony Favre ajoute que cette facture n'a pas pu être réglée immédiatement pour différentes raisons. Richard Broche s'étonne que l'architecte n'ait pas provisionné un montant dans le compte prorata pour cette prestation. Anthony Favre indique que cela fait notamment partie des différends qui opposent la commune à l'architecte.

Le conseil municipal approuve le règlement de la facture d'un montant de 7 112,85 € TTC à la SAS Boch et Frères. (Votants : 47, pour : 47)

11. DEMANDE DE SUBVENTION : MACHINE À DÉSHERBER

Anthony Favre informe l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires sera interdit pour les collectivités locales. Il indique que les services techniques ont proposé l'achat d'une machine à désherber à eau chaude dont la démonstration a satisfait l'ensemble des services espaces verts du territoire de La Plagne Tarentaise. Il précise que le coût de cette machine est de l'ordre de 35 000,00 € HT. Il annonce que, si un dossier de subvention est déposé auprès de l'Agence de l'Eau avant le 31 décembre 2016, la commune bénéficiera d'une subvention de 80% (Agence de l'Eau + Fonds européens). Cette machine sera utilisée sur l'ensemble du territoire de La Plagne Tarentaise. Cette machine écologique va également permettre aux agents de gagner du temps et de préserver la voirie et l'environnement.

Il propose donc d'autoriser le maire à déposer cette demande de subvention, afin de permettre l'acquisition de cet équipement, qui sera inscrit au BP 2017.

Le conseil municipal approuve l'achat de cette machine et autorise monsieur le maire à signer la demande de subvention et tous documents afférents à ce dossier.

(Votants : 49, pour : 49)

12. DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SUBVENTION POUR LA LIGNE « MARCHÉ » DES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE VALEZAN ET LA CÔTE D'AIME

Daniel Renaud rappelle la mise en place en 1994 par le Conseil Départemental et à la demande de la commune déléguée de La Côte d'Aime, d'une ligne «marché» entre Valezan – La Côte d'Aime et Aime.

Ce service a été instauré dans l'objectif de permettre aux personnes isolées, sans moyen de transport, de se rendre 1 fois par semaine au centre du bourg afin de profiter des services, du marché, des commerces....

Suite à la réforme des politiques départementales approuvée par l'Assemblée en juin 2013, qui prévoyait notamment le transfert du financement des lignes «marché» et d'intérêt local aux Contrats Territoriaux de Savoie, le Conseil Départemental a cessé d'assurer la gestion et le financement de cette ligne. La ligne Valezan – La Côte d'Aime – Aime ne faisait donc plus partie du réseau départemental des transports.

Il appartenait donc aux communes, qui souhaitaient maintenir ces lignes «marché», de demander la délégation de compétence à la Direction des transports départementaux et de demander, le cas échéant, une participation financière via les CTS (Contrats Territoriaux de Savoie).

Compte tenu de l'intérêt local de ce service public dédié à une population fragile et isolée et du lien créé ainsi entre le centre du bourg et les villages, cette délégation de compétence et la demande d'aide financière ont été accordées aux communes déléguées.

Ainsi, avec la création de la commune nouvelle, Daniel Renaud propose de demander la délégation de compétence pour continuer à assurer ce service d'une part, et d'autre part à demander l'aide financière du CTS.

Joël Ougier Simonin convient de l'importance de l'existence de cette ligne de transport. En revanche il estime que cela devrait être un projet de territoire mené par la Communauté de Communes des Versants d'Aime. Daniel Renaud répond que ce sujet a été évoqué de nombreuses fois mais que pour le moment aucune décision n'a été prise.

Le conseil municipal demande au Département la délégation de compétence pour continuer à assurer ce service de navette, compte tenu de l'intérêt local de celui-ci dédié à une population isolée, ainsi que l'aide financière au titre des Contrats Territoriaux de Savoie qui s'y rapporte. (Votants : 49, pour : 49)

13. APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR L'OFFICE CENTRAL DE COOPÉRATION DE L'ÉCOLE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME POUR 2016

Daniel Renaud explique que la commune déléguée de la Côte d'Aime a attribué la somme de 200 € par enfant pour les fournitures, les sorties scolaires, et l'OCCE (Office Central de Coopération à l'École) soit un montant de 8600 €. Il ajoute que le budget total a été partagé comme suit : 50% à l'OCCE et le reste pour les fournitures scolaires. Les enseignantes ont fait part de leur souhait qu'un tiers de ce dernier montant, soit 1 434 euros, soit versé sur le compte de l'OCCE afin de financer les sorties scolaires. Le conseil municipal accepte de transférer un tiers de cette somme, soit 1.434 euros sur le compte de l'OCCE pour permettre à la coopérative de prendre en charge directement les sorties scolaires. (Votants : 49, pour : 49).

14. RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la création de la commune nouvelle, Marion Lizeroux explique que le élus ont souhaité uniformiser le règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations sur l'ensemble du territoire.

Maryse Buthod demande s'il ne serait pas possible d'indiquer un seuil plancher à partir duquel les associations ont l'obligation de remplir le dossier de demande. Séverine Brun rappelle le principe d'égalité et le fait qu'une règle doit s'appliquer à tous.

Anthony Favre craint que ce type de dossier décourage les associations qui ont besoin uniquement d'une petite aide financière et que cela alourdisse également la charge de travail des agents. En revanche, Anthony Favre trouve

l'idée du règlement intérieur et des dossiers très intéressante pour les subventions supérieures à 500 euros car cela permet de coordonner les demandes sur le territoire. Jean Luc Boch répond que ce système n'a jamais posé de souci sur la commune historique de Macot La Plagne et que toutes les associations remplissent les dossiers. Toutes les associations sont ainsi à égalité quel que soit le montant de la subvention. Il rappelle que la commune est garante des deniers publics et qu'elle se doit de vérifier toute demande d'aide financière.

Le conseil municipal approuve le règlement d'attribution des subventions aux associations tel que présenté. (Votants : 49, pour : 49)

Marchés publics - travaux

15. ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE - RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DU CENTRE FORME DE LA STATION DE BELLE PLAGNE

Monsieur le maire rappelle l'incident survenu sur le bâtiment du centre de forme de Belle Plagne en janvier 2015. Il indique qu'un maître d'ouvrage, la société d'aménagement de la Savoie, a été désigné pour la rénovation et la réhabilitation de ce bâtiment.

Suite à la consultation lancée par le maître d'ouvrage concernant le marché de maîtrise d'oeuvre, et l'analyse des 3 offres reçues par la commission d'appel d'offres, monsieur le maire présente le prestataire qui a été retenu :

-L'Equipe n°2 : Groupement : ATELIER MAIRONI / CENA / PLANTIER / SETEC GLI / IN SITU, pour un montant total du marché de maîtrise d'oeuvre de 303 750.00 € HT.

Monsieur le maire explique que le projet a été orienté sur un centre de bien-être. Monsieur le maire rappelle que le montant total des travaux est un estimatif et que les assurances doivent rembourser 1 500 000 euros à la commune.

Joël Ougier Simonin trouve le projet intéressant mais souhaite s'abstenir car il estime qu'il lui manque des éléments financiers pour prendre sa décision, notamment la prospective financière et la capacité d'autofinancement de la commune.

Monsieur le maire indique que la prospective financière de la commune historique de Macot La Plagne est remise à jour avec les nouveaux chiffres et qu'elle sera présentée avant la fin du mois de novembre aux conseillers municipaux. Il ajoute que l'emprunt de 3 millions d'euros prévu au BP 2016 n'a pas été réalisé. Les projets 2016 sont auto-financés. Séverine Brun rappelle que cette prospective sera présentée à la commission des finances du 25 novembre comme cela a été rappelé à de nombreuses reprises aux conseillers. Cette présentation ouvrira, par ailleurs la période de débat d'orientation budgétaire préalable obligatoire au vote du budget 2017, pour les communes de plus de 3500 habitants.

Richard Broche souhaite comprendre la manière dont est géré le budget de la commune nouvelle et l'incidence des emprunts d'une commune sur les autres budgets. Monsieur le maire rappelle que la charte de La Plagne Tarentaise, rédigée par les conseillers municipaux lors de la création de la commune nouvelle, mentionnait que les volumes alloués à chaque commune déléguée prendront notamment en considération les apports financiers initiaux issus de la reprise des budgets des communes d'origine.

Jusqu'en 2020, l'option prise par le conseil municipal est que les projets de chaque commune déléguée sont indépendants et les choix sont effectués en fonction de la capacité de financement de chaque commune déléguée.

Anthony Favre rappelle également que les communes déléguées ont leur mot à dire et que les élus ne voteront pas des projets qui pourraient mettre en difficulté l'équilibre financier de la commune nouvelle.

C'est pour cela qu'il a bien été mentionné dans la charte que chaque commune historique pourra investir uniquement selon sa capacité financière.

Pierre Gonthier explique qu'il ne peut pas avoir de débordement car les perspectives de chaque commune ont été réalisées en fonction des capacités maximales des budgets de chaque commune historique. Les quatre maires sont unanimes sur le fait qu'ils comptent bien respecter l'engagement qu'ils ont pris vis à vis de leurs concitoyens lors de leur élection.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation du centre de forme de Belle Plagne, au groupement représenté par son mandataire Ateliers d'Architecture C.Maironi et Ass., représenté par M.Roudil Laurent. (Votants : 49, pour : 47, abstention : 1 Joël Ougier Simonin, Contre : 1, Richard Broche)

16. ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - DÉVIATION DE MACOT LA PLAGNE CHEF-LIEU

Monsieur le maire rappelle qu'un maître d'ouvrage, la société d'aménagement de la Savoie, a été désigné pour la déviation de Macot chef-lieu

Suite à la consultation lancée par le maître d'ouvrage concernant le marché de maîtrise d'œuvre, et l'analyse des 3 offres reçues par la commission d'appel d'offres, monsieur le maire présente le prestataire qui a été retenu :

L'Équipe n°2 : INGEROP Conseil et Ingénierie, pour un montant de 249 400.00 € HT.

Monsieur le maire explique que la mission de ce maître d'œuvre est de réaliser le tracé définitif tout en respectant les contraintes techniques et aléas fixés par la collectivité (contraintes financières et environnementales, pourcentage de pente limité à 8,5%...).

Monsieur le maire rappelle que le choix de réaliser cette déviation vient de la volonté des élus d'améliorer la sécurité du chef-lieu et notamment du groupe scolaire, ainsi que le cadre de vie des habitants. Il ajoute que la circulation dans le village en forte période d'affluence ou de conditions climatiques délicates est difficile et que les usagers, notamment les touristes de la Plagne, apprécieront cette déviation.

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études nécessaires à la construction d'une déviation du chef-lieu de Macot la Plagne à l'équipe N°2 INGEROP Conseil et Ingénierie, pour un montant de 249 400.00 € HT. (Votants : 49, pour : 47, contre : 2 : Richard Broche et Joël Ougier Simonin)

17. MARCHÉ DE DÉNEIGEMENT — COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Patrice Merel explique que le marché de déneigement est un marché à bons de commande et qu'il sera donc communiqué au conseil municipal uniquement les notations.

Suite à la consultation et à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres (CAO) a décidé d'attribuer les lots comme suit:

Lot 1 : Plagne Centre

1er	Entreprise Vaudey TP	19,00/20
2ème	Entreprise FTGE	14,13/20

Lot 2 : Plagne 1800

Une seule réponse (entreprise FTGE) jugée inacceptable selon l'article 59-I du décret 2016-360. La CAO a décidé de relancer le marché en utilisant la procédure concurrentielle avec négociation.

Lot 3 : Bellecôte-BellePlagne

1er	Entreprise SARL Bouzon Barral	15,50/20
2ème	Entreprise FTGE	14,18/20

Lot 4 : Plagne Village

1er	Entreprise Vaudey TP	19,00/20
2ème	Entreprise FTGE	14,33/20

Lot 5 : Plagne Soleil

1er	Sté Nouvelle Eric Perrière :	19,50/20
2ème	Entreprise FTGE	13,60/20

Lot 6 : La Roche-Plangagnant

1er	Sté Nouvelle Eric Perrière	20,00/20
-----	----------------------------	----------

Lot 7 : Bonnegarde du Bas

Aucune réponse. La CAO a décidé de relancer un marché sous forme de MAPA.

Lot 8 : Valezan

Aucune réponse. Le déneigement se fera en interne en globalisant le secteur la Côte d'Aime-Valezan ;

Lot 9 : Bonconseil

1er	SARL RDSM :	19,00/20
-----	-------------	----------

2ème consultation : procédure concurrentielle avec négociation

Décision de la CAO du 4/11/16 : suite à la négociation qui s'est tenue avec FTGE le prix de l'heure a été revu à la baisse soit un gain estimé annuel de 4000 € HT par rapport à la première offre de cette entreprise. L'offre est conforme à l'estimation des services communaux.

Lot 2 : Plagne 1800 Attribution de ce lot à l'entreprise FTGE

Patrice Merel présente la question d'un conseiller municipal posée dans le délai de 48h :

«Concernant le déneigement et avec les éléments portés à ma connaissance, l'entreprise VAUDEY TP ne possède pas les moyens humains et matériels permettant de répondre aux lots 1 et 4.»

Patrice Merel répond que cette société a bien indiqué dans son offre qu'il y aura 3 machines à disposition avec chauffeurs saisonniers pour le lot 1, et 2 machines avec chauffeurs pour le lot 4, à qui correspondre au cahier des charges fixé par la commune.

Le conseil municipal approuve les choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché à bons de commande « déneigement sur la commune de La Plagne Tarentaise ». (Votants : 49, pour : 49)

18. MARCHÉ DE TRANSPORT DE NEIGE — COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Patrice Merel explique que le marché de transport de neige est un marché à bons de commande et qu'il sera donc communiqué au conseil municipal uniquement les notations.

Suite à la consultation et à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots comme suit:

Lot 1 :

Base de départ Plagne Centre		
1er	SARL Transloc	20,00/20

Lot 2 :

Base de départ Plagne Bellecôte		
1er	SARL Bouzon-Barral	17,86/20
2ème	Entreprise FTGE	16,00/20

Le conseil municipal approuve les choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché à bon de commande « Transport de neige sur la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 49, pour : 49)

Ressources humaines

19. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ — COUVERTURE RISQUE PRÉVOYANCE

Pierre Gonthier explique que la prise en charge d'une partie de la cotisation des agents ayant choisi d'adhérer au contrat prévoyance MUTEX, résultant de la convention de participation qui est conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex, a été validé par le comité technique du 17 mai 2016.

Pierre Gonthier indique que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les quatre formules suivantes de garanties :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail ;
- formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès ;
- formule 3 : Invalidité + incapacité de travail + perte de retraite ;
- formule 4 : Invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte

Pierre Gonthier ajoute que la participation financière de la commune s'élève à 12 euros par agent travaillant à temps complet, et au prorata du temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (garantie maintien de salaire).

Le conseil municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « prévoyance », c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 49, pour : 49)

20. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER AVEC LE SDIS LES CONVENTIONS DE DISPONIBILITÉ POUR DES AGENTS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Pierre Gonthier expose que certains agents de la collectivité sont pompiers volontaires et qu'une convention est nécessaire afin de fixer les conditions et modalités de la disponibilité de ces derniers pour les opérations et les formations effectuées sur leur temps de travail, dans le respect des nécessités de services.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec le SDIS. (Votants : 49, pour : 49)

21. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Pierre Gonthier explique qu'il convient de régulariser le temps de travail de la directrice de la crèche en modifiant le poste d'éducateur de jeunes enfants comme suit :

Transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet en un poste d'éducateur de

jeunes enfants à temps complet (35 heures) à compter du 15 novembre 2016.

Le conseil municipal approuve la modification du poste ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 49, pour : 49)

22. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER AVEC LA COVA UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE RÉSEAU D'IRRIGATION

Daniel Renaud explique que la Communauté de Communes des Versants d'Aime gère le réseau d'irrigation installé sur le Versant du Soleil sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise (des communes déléguées de La Côte d'Aime et de Valezan) et que les communes déléguées mettaient des agents à disposition de la COVA pour intervenir sur ces réseaux.

Il convient de signer une convention de mise à disposition de personnels pour le réseau d'irrigation entre la commune de La Plagne Tarentaise et la COVA.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions qui lui sont présentées. (Votants : 49, pour : 49)

23. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER AVEC LA COVA UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE DAMAGE DE LA ZONE DE LOISIRS DES FOURS

Daniel Renaud expose, qu'afin d'assurer le damage de la zone de loisirs des Fours ainsi que de la piste de luge de la commune déléguée de La Côte d'Aime, il est passé une convention de mise à disposition de personnels saisonniers des services de la communauté de communes des Versants d'Aime chaque année.

Il convient cette année de la passer entre la commune nouvelle La Plagne Tarentaise et la communauté de communes des Versants d'Aime pour la période du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions qui lui sont présentées. (Votants : 49, pour : 49)

Urbanisme

24. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE GROUPE « LA CASCADE »

Dans le cadre du projet immobilier dénommé « la Cascade » qui doit porter sur des terrains communaux à plagne Centre, monsieur le maire propose d'entériner un projet de convention établie sous seing privé avec le promoteur. Ce projet consiste en la réalisation de logements, de locaux d'activités et de parkings couverts pour une surface de plancher de 3 599 m².

Joël Ougier Simonin préfère s'abstenir sur ce point là car il estime qu'il lui manque des éléments financiers pour prendre sa décision.

Le conseil municipal approuve la convention entérinant l'ensemble des accords passés avec ce groupe. (Votants : 49, pour : 47, abstention : 1 Joël Ougier Simonin, contre : 1 Richard Broche)

25. ACQUISITION D'UNE PARCELLE À M. JUGLARET À LA CÔTE D'AIME

Dans le cadre de l'acquisition des terrains situés en emplacement réservé n° 1 au PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime, à des fins de nouveaux transformateurs EDF, Freddy Buthod Garçon explique qu'il convient de régulariser l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 093 Section YH n° 76 au lieu-dit «Le Val».

Freddy Buthod Garçon explique que l'estimation de France Domaine concernant ce terrain s'élevait à 65 €/m². Il rappelle que d'autres terrains concernés par le même emplacement réservé ont été acquis au prix de 136 €/m². Il paraît ainsi difficile de pratiquer un tarif différent pour ce terrain là.

Freddy Buthod propose ainsi d'acquérir la parcelle cadastrée 093 YH n° 76p pour 53 ca Le Val au prix de 136 €/m² soit un montant total de 7208 €.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 49, pour : 49)

26. AUTORISATION À LA SAP D'IMPLANTER LE TSD6 DES CROZATS ET UN TAPIS

René Allamand informe l'assemblée que la Société d'Aménagement de la Plagne souhaite remplacer le télésiège 4 places des Crozats par un télésiège 6 places débrayable, installer un tapis au col de l'Arpette pour le retour à Montchavin La Plagne, créer un réseau d'enneigeurs sur les parcelles du Carrolay et Plans Léchaux, et agrandir la partie de la piste de ski qui redescend sur Plagne Bellecôte. René Allamand explique que ces propositions ont été discutées en comité syndical du Syndicat intercommunal de La Grande Plagne, notamment par rapport à l'implantation du tapis roulant. Ce dernier est apparu comme la solution la moins mauvaise.

René Allamand demande au conseil municipal d'autoriser le survol des parcelles communales et l'implantation des pylônes, gares, réseaux et enneigeurs nécessaires à ces réalisations. Richard Broche souhaite faire la même remarque qu'au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne concernant le tapis roulant car il pense que cet équipement ne donnera pas satisfaction à la clientèle. Cette dernière risque de préférer descendre sur l'Arpette, ce qui va entraîner une saturation de cet appareil.

Anthony Favre ne contredit pas Richard Broche sur ce point. Il est d'accord avec lui sur le fait que le retour de la clientèle sur Montchavin et Paradiski avec un tapis n'est pas une solution satisfaisante. En revanche, le fait de remplacer deux télésièges fixes allant au même endroit par un télésiège débrayable 6 places permettra à la clientèle de Montchavin et des Arcs d'éviter Plagne Bellecôte pour rejoindre La Roche De Mio.

Anthony Favre rappelle que le nouveau directeur de la société d'aménagement de La Plagne a pu augmenter la somme du plan pluriannuel d'investissements à 220 000 000 millions d'euros, mais que ce plan est fait de compromis.

Joël Ougier Simonin fait part de sa crainte vis à vis de ce tapis roulant de 250 m de long et propose de laisser à la SAP une année de réflexion avant de le réaliser. Pour lui, une fois que ce tapis sera réalisé, il ne sera plus possible de modifier cet équipement.

Anthony Favre est d'accord avec Joël Ougier Simonin sur le fait qu'une fois réalisé, ce tapis roulant sera définitif. Il propose également de demander à la SAP d'attendre une année de plus pour la réalisation de ce tapis afin d'en

étudier le bienfait ou non.

Monsieur le maire approuve la proposition et est d'accord sur le fait que la réalisation de cet équipement n'optimise pas le domaine skiable.

Le conseil municipal autorise le survol et l'implantation des gares, pylônes, réseaux avec enneigeurs et travaux d'aménagement de piste sur les parcelles communales nécessaires à ces réalisations et demande que la société d'aménagement de La Plagne diffère d'un an l'implantation du tapis.

(Votants : 49, pour : 49)

27. CONVENTIONS ENEDIS

Patrice Merel indique que la commune a été saisie par la société ENEDIS en vue de la réalisation de travaux de desserte électrique, et qui demande la constitution de servitudes sur des parcelles communales.

Ces travaux concernent :

- La Supertyro à Plagne Centre - alimentation en électricité du chalet du bas.

- Plagne Bellecôte : alimentation du chalet SAS Le Bonnet
- Renforcement HTA la Plagne - Bozel

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions portant sur les parcelles suivantes :

1 - 150 section N n° 1889 à Plagne Centre

2 - 150 M section M n° 2451 à Plagne Bellecôte

3 - pour le renforcement HTA La Plagne-Bozel

150 section N n° 325, 150 section N n° 326, 150 section N n° 1552, 150 section M n° 1586, 150 section M n° 2182.

(Votants : 49, pour : 49)

Questions diverses

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal. (cf voir tableau ci-après).

ASTREINTES DES ELUS

Anthony Favre demande aux élus de venir compléter le planning des astreintes.

Il explique également que les élus ont envisagé de mettre en place une réserve communale de sécurité composée de gendarmes, pompiers, bénévoles... pouvant intervenir lors d'un problème survenant sur la commune.

Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance à 22h00.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT
MAPA	Acquisition et location décors lumineux		
	Lot 1 - Location secteur Bellentre	GROUPE LEBLANC	19819,34 €
	Lot 2 - Location secteur Macot	GROUPE LEBLANC	44172,73 €
	Lot 3 - Acquisition secteur Macot	GROUPE LEBLANC	6504,17 €
	Lot 4 - Acquisition secteur La Côte d'Aime	GROUPE LEBLANC	2468,15 €
	Lot 5 - Acquisition secteur Valezan	BLACHÈRE ILLUMINATION	1070,50 €

COMPTE RENDU CONSEILS COMMUNAUX BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 – 19H00

Présents : MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1er adjoint, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD 4ème adjointe, MM. Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND-MAILLET, Jérémy BORNAND, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents-Excusés : Yann ALLAIN (pouvoir à Anthony FAVRE), Valérie FERRARI (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), Francis DANCRE (pouvoir à Roland RICHERMOZ) et Emmanuel GIROND.

DÉVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE QUI MÈNE DES CHAPELLES À LA CÔTE D'AIME, DANS BELLENTRE

Anthony FAVRE indique qu'il y a actuellement deux déviations qui passent par Bellentre et que « ça roule fort ».

Jérémy BORNAND demande l'installation de chicanes. Anthony FAVRE répond que cela coûte cher et qu'elles serviront peu. Il demande que tout problème constaté lui soit relayé afin qu'il puisse solliciter la Police Municipale.

BILAN CINÉMA ÉTÉ 2016

Un bilan est fait par le projectionniste du cinéma de Montchavin au moyen d'une vidéo.

En quelques chiffres :

- 1680 entrées en 2016 pour un chiffre d'affaire de 10 559 €.
- Ceci correspond à une baisse de 150 personnes par rapport à 2015 soit deux salles de 75 personnes.

- Ceci s'explique en partie par le peu de films porteurs de cette année et par quelques problèmes de programmation rencontrés malgré le changement de programmateurs.
- le projectionniste a organisé trois « grosses animations » cet été :

- Une semaine du cinéma en collaboration avec l'Office du Tourisme
- Une séance en plein air gratuite

- Une soirée « de l'horreur »

A noter que la diversité des films demandés et proposés par le nouveau programmateurs engendre une hausse de budget « affiches de film » ce qui paraît évident et normal (à prévoir au budget prévisionnel 2017).

Pour l'hiver, il reconduira les animations telles que :

- Concours de dessins
- Opération « école et cinéma » avec les scolaires
- Mise en place de nouvelles cartes de fidélité.

Anthony FAVRE indique que des travaux devront être engagés au niveau des façades notamment du côté du terrain de boules (peinture + panneau pour signaler le cinéma du bas).

Il faudra également voir pour le toit (démoussage ou reprise de la couverture) et divers petits travaux demandés par le projectionniste pour améliorer l'accueil dans cette salle. Ce dernier reçoit les félicitations des conseillers qui l'encouragent à continuer dans cette voie.

PLANNING DES ÉLUS D'ASTREINTE (PCS)

Anthony FAVRE indique que prochainement tous les conseillers municipaux de La Plagne Tarentaise recevront un mail de l'agent en charge de la sécurité, pour remplir le planning d'astreinte 2017 dans le cadre du PCS (plan communal de sauvegarde).

RÉVISION DES TARIFS DES LOYERS

Anthony FAVRE indique que les tarifs ont déjà été modifiés en juin 2016 mais qu'il est de nouveau nécessaire d'en modifier un afin de pouvoir le faire valider lors de la prochaine séance du conseil municipal : accord du conseil communal.

RÉVISION DES TARIFS TAXIS

Anthony FAVRE indique qu'il faut harmoniser les tarifs sur le territoire de la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise et passer de 236 € à 250 € : accord du conseil communal

PRIX DES REPAS CANTINE

Anthony FAVRE rappelle l'augmentation de 5 centimes sur le prix du repas l'an passé. Cette année, la société SCOLAREST a envoyé tard ses nouveaux tarifs, car l'année scolaire avait déjà commencé.

Les conseillers souhaitent laisser le même tarif pour cette année et de revoir l'an prochain pour une plus grande augmentation, d'environ 10 centimes, et qu'une information en ce sens soit faite dans le cahier des enfants par le comité scolaire.

PPI (PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) DE LA COMMUNE ET PPI DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE

La commune l'a fait dans sa globalité jusqu'en 2019 en « balayant large » l'ensemble de tous les projets envisagés. Ce PPI est naturellement supérieur au budget restant et pouvant lui être alloué. Une hiérarchisation desdits projets s'impose donc. Il faudra en outre dresser un prévisionnel plus précis pour chacun des projets retenus et voir son financement et son organisation tant au niveau des marchés publics que du phasage pour le lancement des travaux.

Roger POUSSIN indique qu'il faudra trancher rapidement sur la hiérarchie des travaux à faire. Des groupes de travail sont à créer en fonction des projets qui auront été arrêtés. Concernant le lotissement de Bonconseil : sa réalisation avant la fin de mandat fait l'unanimité au conseil communal.

Roger Poussin propose alors, afin de gagner du temps, sa mise en œuvre en passant par un cabinet.

Une discussion s'installe alors quant au projet de lotissement à Bonconseil et sur sa mise en œuvre en passant ou non par un cabinet notamment sur l'acquisition foncière car la commission urbanisme est déjà trop occupée par ailleurs pour pouvoir s'occuper de ce dossier qui est très lourd.

Anthony FAVRE indique qu'il faudrait voir avec l'EPFL/EPO-RA en 2017 ou voir directement avec la Société d'aménagement de La Savoie qui travaille avec l'EPFL et qui sont également financeurs. Il rappelle que ce dossier devait être lancé en 2016 mais qu'il a été freiné par la fusion, cependant beaucoup de dossiers ont avancé en parallèle cette année comme par exemple le parking de Montchavin, la rénovation de la salle des fêtes ou encore les chalets aux Coches et à Montchavin au niveau de l'urbanisme. Anthony FAVRE rappelle le PPI de la SAP qui a déjà été délibéré au SIGP. Une discussion s'installe sur les points positifs et les points négatifs de ce PPI. Anthony FAVRE revient sur les choses écrites qui n'ont pas été respectées envers la SAP, ce qui pose problème car on a le droit d'être contre ce qui est proposé mais on se doit de rester correct quand on le dit, et ça n'a pas été le cas ces derniers mois vis-à-vis de la SAP et donc de la CDA (Compagnie des Alpes).

Anthony FAVRE souhaite avoir des débats au sein du conseil communal mais en gardant comme objectif l'intérêt général puis il rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts privés.

Patricia MARCHAND MAILLET souhaite que le conseil communal se batte pour qu'il n'y ait pas qu'un seul télésiège jusqu'à Plan Bois.

Anthony FAVRE lui répond que c'est pertinent mais il faut trouver des solutions techniques et le gros problème à venir sera l'enneigement.

Patricia MARCHAND MAILLET demande ce qu'il advient de l'installation des canons à neige.

Anthony FAVRE répond qu'une partie a été réalisée l'an

passé et que tout était ok pour la réalisation d'une autre partie au niveau de la Buffette mais que des personnes de la commune ont refusé de signer les autorisations. Une nouvelle étude hydrogéologique doit être faite et tout devrait pouvoir se faire en 2017. Pour une dernière tranche qui doit avoir lieu plus tard au niveau de la Salla et des Crozats, nous n'avons pas d'information quant au phasage de ces travaux : dossier à suivre.

LISSAGE DU TAUX D'IMPOSITION

Anthony FAVRE présente un document du cabinet KPMG qui a travaillé sur le sujet lors de la commission finances du 22 août, la simulation a été retenue avec un lissage des taux retenus sur 12 ans comme annoncé en réunion publique ; Anthony FAVRE indique que l'augmentation des taux d'environ 18% sur 12 ans pour Bellentre est « digérable » avec la fusion. L'augmentation des taux aurait été cependant plus importante si nous n'avions pas fusionné. Cette augmentation permet en effet de conserver des recettes égales à celles dont nous disposons actuellement, sur une période de 12 ans.

SUBVENTIONS

Une information est faite sur les subventions en cours :

- Parking du Séchet : la demande a été renouvelée auprès du Conseil Départemental
- Scolytes : subvention de 800 € obtenue et versée par le Conseil Départemental

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016 (COMPLÉMENT)

Demande de Gilles HOUBART : Anthony FAVRE propose de lui verser 300 €. Il indique que suite à son voyage et aux fonds touchés, il reversera 10 000€ pour la recherche contre la SLA (sclérose latérale amyotrophique). Le conseil communal donne son accord pour le versement de 300 € (à passer au prochain Conseil Municipal).

IMPAYÉS DE LA COMMUNE

- SARL LA POYA : un point est fait sur l'encourt de la dette. Anthony FAVRE déplore que le Trésor Public ne nous alerte pas plus tôt des problèmes de recouvrement des créances et des impayés à la commune. Il faudrait voir s'il n'est pas possible de mettre en place une « alerte » au niveau du service comptabilité : affaire à suivre.

- VIBERT/CLEAZ : dossier compliqué dès le départ. Plusieurs saisies sur salaire déjà mises en place et plusieurs plans financiers d'échelonnement de la dette réalisés : affaire à suivre.

Anthony FAVRE indique qu'une personne sur la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise est dédiée au recouvrement des factures d'eau impayées. Des informations complémentaires seront données par Maryse BUTHOD en charge de suivre ces dossiers d'impayés.

COLIS DES SENIORS

Marie-Suzanne GROETZINGER indique qu'au niveau de La Plagne Tarentaise, toutes les personnes âgées de plus de 70 ans reçoivent un colis alors qu'à Bellentre, le colis n'était distribué qu'aux personnes qui n'assistaient pas au repas. Harmonisation à faire et donc tout le monde recevra le colis. Prix du colis à Macot : 50 € et à Bellentre : 20 €. L'harmonisation et le lissage se feront sur plusieurs années.

Cette année, ce sera le même paquet pour La Plagne Tarentaise.

Travail avec le SPAR des Coches cette année pour les colis de Bellentre, la Côte d'Aime et Valezan. Macot travaillera avec son épicerie. Des échantillons ont été rapportés et le choix de produits de qualité se fera en CCAS.

EPICERIE

Une commission de travail a été mise en place (Valérie FERRARI / Sylvie EMPRIN / Marie-Suzanne GROETZINGER / Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET). Deux habitantes seraient intéressées pour y participer :

Mmes DIMIER et PIGNARD.

Constat : Beaucoup de randonneurs cherchent l'épicerie encore référencée.

Trois endroits ciblés pour une éventuelle réinstallation :

- Ancienne épicerie (mais très vétuste)
- Local SICARDI (mais près de l'église et de la route)
- Sur un local neuf entre la salle des fêtes et la bibliothèque : projet d'un bar, épicerie, poste, tabac si possible, restauration rapide.

Point positif : la terrasse de la bibliothèque permettrait de mettre quelques tables avec un « petit coin dehors », cela redonnerait attrait aussi à la bibliothèque.

Mode d'exploitation à voir : privés avec petit loyer.

Anthony TRESALLET indique qu'il faudra voir pour le terrain mais si les ateliers municipaux sortent du village (fera un joli coin) et si c'est une construction neuve, une subvention serait possible.

Patricia MARCHAND MAILLET rappelle qu'il faut bien évidemment investir dans la station mais sans oublier le chef-lieu ; il faut ramener la vie dans le village.

Isabelle GIROD-GEDDA demande qui portera le projet ?

Anthony FAVRE indique que c'est la commune qui portera le projet et donc l'investissement. Il faut donc dresser un cahier des charges (à voir dans le groupe de travail) et demander si le conseil communal est d'accord sur le principe ? Accord de principe du conseil communal.

Roger POUSSIN indique que des voies de financement seront peut-être possibles via le FISAC : à suivre.

De plus, un courrier sera à faire à la propriétaire de l'ancienne épicerie pour lui confirmer par écrit la non reprise du site.

MODIFICATION DE LA DATE DE LA FÊTE DU COQ

Patricia MARCHAND MAILLET indique que la fête du coq traditionnellement faite en septembre est reportée en juin (date à définir et voir avec AOM pour repas et soutien logistique).

En annexe, Patricia MARCHAND MAILLET indique qu'elle a vu Mmes PRATA et MONTEL qui souhaitent vivement remercier Marie-Suzanne GROETZINGER pour son intervention sur Bonconseil. Aidée par Francis, son intervention a été rapide et efficace pour solutionner un problème social: qu'elle en soit remerciée.

Anthony FAVRE indique qu'il est important de souligner ces interventions « de l'ombre » dans le domaine du social et remercie à son tour Marie-Suzanne GROETZINGER et Francis DANCRE.

ABANDON DE LA ZONE UEZ DES GRANGES

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, une zone Uez aux Granges a été dessinée pour regrouper les artisans (2000 à 3000 m²) au bord de la route départementale or la compétence ZAE a été transférée à l'intercommunalité cette année d'où se pose la question de la pertinence du maintien de cette zone au PLU car n'a pas trouvé écho. Doit-on donc maintenir une zone dont on n'aura plus la maîtrise ? 14 voix pour l'abandon de cette zone au PLU.

COMPTE-RENDU DU SMITOM DU 29 JUIN

Anthony FAVRE, en l'absence d'Emmanuel GIROND, donne lecture au conseil du compte-rendu transmis.

PROBLÈME DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES DES INFIRMIÈRES

Marie-Suzanne GROETZINGER rapporte un problème que rencontrent les infirmières libérales de la région avec la CPAM quant au calcul des indemnités kilométriques pratiquées « en étoile » jusqu'à ce jour.

Ce problème n'existe qu'en Savoie car cela dépend de l'interprétation de chaque CPAM.

INDEMNISATION DANS L'AFFAIRE MELIANI

La directrice générale indique que suite à la requalification de l'arrêt de travail d'un agent ordonné par le juge en début d'année et rétroactif à 2009/2010 et au paiement à celui-ci par la commune d'un rappel de salaire, elle a fait la demande de prise en charge à l'assurance qui a remboursé la somme de 12 344.32 €.

BILAN FINANCIER DE LA POLICE MUNICIPALE

Anthony FAVRE indique à Isabelle GIROD-GEDDA qui en avait fait la demande que la commune doit toucher 4 769.28€ de la commune d'accueil de l'agent de la Police Municipale ayant demandé sa mutation, correspondant à une partie du salaire qui lui a été versé quand il était en formation initiale.

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 10 OCTOBRE 2016 – 19H00

MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1er adjoint, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD 4ème adjointe, MM., Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND – Francis DANCRE indique qu'il devra partir en cours de Conseil et qu'il donnera alors pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET.

PRÉAMBULE

En préambule et avant de commencer le premier point inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le maire indique que la méthode de rédaction et de diffusion des compte-rendus des conseils communaux va changer car ils seront désormais insérés dans les comptes rendus des conseils municipaux ; nous y reviendront en fin de conseil.

TARIF CINÉMA POUR LOCATION SALLE

Dans son bilan, l'agent-projectionniste a proposé, pour optimiser l'utilisation de la salle, de la louer pour des conférences ou des séminaires suivant tarifs ci-dessous :

- 185 €/j
- 300 €/week-end
- 80€/1/2j

Un dépôt de garantie sera demandé ; la salle devra être rendue propre sinon non restitution de tout ou partie du dépôt de garantie (tarif à fixer)

Une question de Roger POUSSIN intervient par rapport à la compatibilité de ces locations avec les projections du cinéma ; cela est bien entendu le WE car le cinéma n'est pas ouvert et cela est à organiser pour les locations en semaine. Proposition adoptée par le conseil communal

LUGE D'ÉTÉ

Valérie FERRARI présente une idée d'activité touristique pouvant être envisagée aux Coches : « la luge d'été », mais qui peut également fonctionner pendant l'hiver.

Activité découverte lors d'une visite effectuée et une descente effectuée sur le site de Megève.

Cette activité nous permettrait de nous positionner comme le premier site en Tarentaise à proposer ce type d'activité. C'est une activité extra, qui permettrait de pallier le manque de neige en proposant une autre activité à faire à tous âges du fait des luges simples idéales pour les ados ou luges doubles à pratiquer avec les enfants.

Bonne intégration paysagère.

Projet à étudier en termes de coût et de positionnement géographique et voir subventionnement possible, sinon ce projet sera irréalisable.

Anthony FAVRE trouve l'idée très intéressante mais le frein principal du projet sera en effet son financement à étudier donc.

Départ de Francis DANCRE

LICENCE IV — DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LOCATION

Anthony FAVRE fait un bref rappel historique de la demande de licence IV pour le restaurant de la résidence des 3 glaciers.

Initialement il n'y avait qu'une activité de restauration dans cet établissement.

Une demande d'extension des activités a alors été demandée et par délibération datant de juin 2014, le conseil municipal a accordé cette extension à la condition que les prescriptions ci-après soient remplies :

- conserver les végétaux alentours (pas de coupes d'arbres...)
- respect du règlement communal de publicité et d'affichage
- conserver comme activité principale la restauration

Or, force est de constater qu'à ce jour :

- des arbres ont été coupés
 - la restauration ne semble plus être l'activité principale de l'établissement
 - le règlement communal de publicité n'est pas respecté car de grandes bâches publicitaires sont exposées sur le site
- Dès lors, Anthony FAVRE indique que dans ces conditions, il n'acceptera pas de renouveler la convention de location de la licence IV communale à M. Samuel ROCHET pour l'année à venir.

Isabelle GIROD-GEDDA indique que ça n'est pas le seul commerce qui ne respecte pas le règlement local de publicité. Anthony FAVRE lui précise que c'est le seul commerce à installer des banderoles plastiques de 10m².

Anthony FAVRE a alors demandé à Samuel ROCHET, présent dans la salle du conseil, sa position quant au nom respect de ses obligations et s'il entendait se mettre en conformité. Samuel ROCHET indique alors qu'il n'entend pas enlever sa signalétique et donc se conformer aux prescriptions requises et édictées par le conseil municipal puis il quitte la salle.

Roger POUSSIN, Anthony TRESALLET et Didier ANXIONNAZ trouvent alors dommage que la commission urbanisme ait passé du temps et se soit investie pour se rendre sur site et étudier la situation pour avoir en retour une attitude semblable à celle que l'on vient de voir de la part de M. ROCHET. Dès lors et dans ces conditions, Anthony FAVRE indique qu'un courrier en LRAR partira en ce sens et confirme qu'il ne renouvellera pas la convention de location de la licence IV communale à M. Samuel ROCHET.

SUBVENTIONS CLASSES DÉCOUVERTES ÉCOLES

Un point est fait sur les demandes de subvention des écoles de Montchavin et de Bonconseil pour les classes découvertes 2017 pour des montants respectifs de 1 691€ et 693 €.

Proposition adoptée par le conseil communal.

POINT INFO BIBLIOTHÈQUE

Marie-Suzanne GROETZINGER indique que le désherbage des livres entrepris cet été est quasi terminé.

Quelques travaux sont à prévoir au niveau de l'espace adulte en 2017.

Formations en cours de Marie-Suzanne GROETZINGER et de Sylvie EMPRIN avec Savoie Biblio pour développer cette bibliothèque de Bellentre.

Modernisation des équipements à prévoir (informatique/liseuses/tablettes/..) car la bibliothèque n'est plus aujourd'hui synonyme que de livres.

Idée d'associer la bibliothèque au projet d'épicerie.

Marie-Suzanne GROETZINGER évoque les soirées pyjama prévues à Macot et La Côte d'Aime.

Elle renouvelle également le besoin en bénévoles et leur investissement.

LE MOIS DU DOCUMENTAIRE AVEC PROJECTION D'UN FILM LE 19 NOVEMBRE À BELLENTRE À LA SALLE DES FÊTES

Marie-Suzanne GROETZINGER informe qu'en collaboration avec les bibliothèques de Macot et de La Côte d'Aime, il y aura la diffusion gratuite d'un film à la salle des fêtes de Bellentre avec un buffet proposé à l'issue de la projection.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS PAR LA COVA

Information de dépôt sur Bellentre des encombrants le 26/11 pour un ramassage le 27/11 ; attention inscription obligatoire avant le 21/11 en mairie ; information diffusée par voie d'affichage et sur le site internet.

IMPAYÉS À LA COMMUNE

Informations données aux conseillers concernant les dossiers :

- SARL LA POYA : Anthony FAVRE informe qu'il souhaite consulter un avocat pour voir quelle position adopter quant à la situation et au cas d'espèce. Il tiendra le conseil au courant.

- AGUILLON : dette de loyer en cours ; le Trésor Public a procédé à une Opposition à Tiers Détenteur - dossier à suivre

POINT PATINOIRE

(ANCIEN SITE EN HAUT DES COCHES)

Roger POUSSIN indique qu'une position commune doit être adoptée pour reconverter ce site qui a été clos et couvert et qui pourrait être identifié comme un pôle sportif et ludique de la station ; dès lors il serait à transformer un peu à cette fin car les conditions optimales ne sont pas remplies à ce jour.

Activités pratiquées à ce jour : Roller Hockey, Beach volley, gym tonique, bas de l'arrivée de la luge d'été, jardins d'enfants, tir à l'arc, terrains de tennis...

Activités envisageables demain (liste non exhaustive) et qui pourraient être assorties de conditions : arts martiaux, badminton, danses, escrime, hand ball, ping pong, bubble foot,

Il demande alors le sentiment du conseil communal sur cette proposition d'identifier cette zone comme pôle sportif - accord de principe du conseil communal.

Anthony FAVRE revient en parallèle sur l'activité patinoire synthétique et indique que le démontage de la structure a été acté pour cet hiver.

Valérie FERRARI propose de voir, pour conserver une activité sur ce site, pour la remplacer par une structure gonflable sur une partie et jardin/structure sur neige de l'autre côté du site.

Mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur le devenir de certaines zones de la station telles la place des carreaux, l'ancienne patinoire, l'espace show, le seven, ... avec Roger POUSSIN et Valérie FERRARI sont intéressés : Isabelle GIROD-GEDDA, Anthony TRESALLET, Maryse BUTHOD et Emmanuel GIROND.

AFFICHAGE DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUX ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

Anthony FAVRE évoque le manque de temps à la directrice générale adjointe, ces derniers mois pour rédiger et taper les comptes rendus des conseils communaux ; de plus, auparavant, l'affichage était fait par la police municipale dans tous les hameaux mais ce n'est plus le cas actuel-

lement.

Il faut donc voir comment s'organiser pour conserver un niveau de service performant envers la population ; peut-être en mettant à disposition quelques compte-rendus des conseils municipaux dans chaque hameau puisque les comptes rendus des conseils communaux seront inclus dedans.

Il est rappelé que des exemplaires sont disponibles en mairie toute l'année et dans les offices de tourisme pendant les saisons. De plus, ils sont téléchargeables sur le site internet et peuvent être envoyés par mail sur simple demande faite en mairie en laissant son adresse mail : faites vous connaître !!

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 14 novembre 2016 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

A Macot La Plagne



C'est sous un temps très maussade que la population avait répondu présente à l'invitation de monsieur le maire et du président des anciens combattants pour la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale le 11 novembre dernier. La cérémonie a eu lieu en présence d'Auguste Picollet, conseiller départemental, des élus, des anciens combattants, des enfants de l'école de Macot chef-lieu, d'une délégation de pompiers d'Aime et de La Plagne, de la gendarmerie, de l'harmonie Aim'Zique, de la chorale des aînés ruraux et de l'association mémoire militaire de Tarentaise. Merci à tous pour cette belle cérémonie.

A La Côte d'Aime



Une quarantaine de personnes se sont retrouvés au monument aux morts de la commune déléguée de La Côte d'Aime le 11 novembre. Suite au discours de monsieur le maire et du président de l'association des anciens combattants, l'assemblée a procédé à une minute de silence suivie d'un dépôt de colombe en papier par les enfants dans les vasques de fleurs. Monsieur le maire a souhaité qu'une deuxième minute de silence soit respectée afin de rendre hommage aux personnes tuées lors des attentats du 13 novembre 2015. Un verre de l'amitié a ensuite été partagé à la salle des fêtes.

A Valezan



Le maire de la commune déléguée de Valezan, Pierre Gonthier a d'abord remercié les anciens combattants, les enfants et les habitants venus nombreux malgré la neige.

Les flocons n'ont pas empêché les lectures y compris celle des enfants de l'école, poursuivant ainsi le devoir de mémoire, rappelé par le maire dans le discours du ministre.

Une minute de silence emplie d'émotion a clos cette cérémonie qui restera gravée dans les mémoires.

Un verre de l'amitié a ensuite été partagé à l'auberge du village.

A Bellentre

La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918, a vu une belle participation de la population et de la jeunesse locale. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et une minute de silence observée. Guy Bourgeois, président de la section Bellentraine de l'Arac, a rappelé ce que fut ce conflit européen au cours duquel 25 hommes de la commune tombèrent pour la France : « Les leçons du passé, nous les tirons chaque année ici même, en nous recueillant au pied du monument aux morts.

Parce que la paix ne dépend finalement que de nous, il faut enseigner aux jeunes générations que celle-ci recule quand se renforce la haine de l'autre. Il reste encore beaucoup à faire pour construire ce monde pacifique, libre et fraternel auquel rêvaient les poilus de 14/18 ». Le message adressé par le secrétaire d'état aux anciens combattants a été ensuite énoncé par le maire, Anthony Favre. Le pot de l'amitié offert par la municipalité a mis un point final à cette journée anniversaire.



LES BIBLIOTHÈQUES DE LA PLAGNE TARENTOISE

Horaires des 4 bibliothèques de La Plagne Tarentaise situées sur les communes historiques.

Bibliothèque de Bellentre - chef lieu

Mercredi : 18h à 19h - Adhésion : 5 € par an (les horaires de Bellentre vont évoluer au cours de l'année 2017 ainsi que le coût de l'adhésion).

Bibliothèque de La Côte d'Aime - chef-lieu

Lundi : 13h à 16h
 Mercredi : 14h à 16h
 Vendredi : 9h à 12h et de 18h à 19h
 Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de Valezan - chef-lieu

Du lundi au vendredi de 9h à 11h - Lundi soir : 17h à 18h
 Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de Macot la Plagne - chef-lieu

Mardi : 10h-12h
 Mercredi /Jeudi/vendredi : 16h30 à 18h30
 Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de La Plagne - Plagne Centre

Saisons estivale et hivernale :
 Lundi : 15h00 à 18h30
 Mardi : 15h00 à 18h30
 Jeudi : 16h30 à 18h30
 Vendredi : 10h00 à 12h30

Intersaison :

Mardi : 15h00 à 17h30 et Jeudi : 16h30 à 17h30
 Adhésion : Gratuit

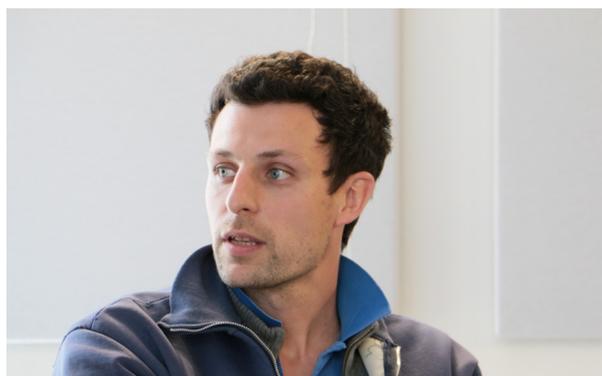
LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Les bibliothèques de la Plagne Tarentaise avaient programmé 4 films dans le cadre du mois du film documentaire.

La thématique générale portait sur l'apprentissage, le choix d'un métier à travers les parcours d'une classe de petite section, d'un garçon boucher en passant par celui d'un sumo et de jeunes Luthiers.

Les personnes présentes ont pu également échanger leurs opinions, expériences mais aussi leurs avis sur les films avec la présence mardi 15 novembre de Florian Geyer, le réalisateur du film « garçon boucher ». L'évènement s'est clôturé samedi 19 novembre dans une ambiance conviviale autour d'un buffet offert par la commune déléguée de Bellentre.

Les bibliothèques de La Plagne Tarentaise souhaitent remercier toutes les personnes présentes pour ces moments de partage et de convivialité, ainsi que le club de Judo de Tarentaise pour sa démonstration lors de la projection à La Cote d'Aime.



Florian Geyer, réalisateur du film «Garçon Boucher»



Semaine de Noël Du 19 au 25 décembre 2016

La Plagne
semaine thématique de Noël
Information - Office de tourisme de La Plagne Altitude 04.79.09.02.01

La Nuit du Pompon Rouge 31 décembre 2016

Plagne Bellecôte
Pour sa 10ème édition, La Nuit du Pompon Rouge sort sa boule à facettes et vous plonge dans les années disco ! Ressortez vos pattes d'ef et venez enflammer le dance floor !
Un show son et lumière exceptionnel, accessible librement pour petits et grands.
Percussionnistes, violonistes, jongleurs, DJ et dance-floor, de 22H30 à 1h30 du matin.
Navettes interstations prolongées jusqu'à 2H30 et navettes depuis la vallée. Renseignements et vente à la Plagne Tourisme Vallée
04.79.09.02.01 - 04.79.55.67.00

PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE ALBERT PERRIÈRE DE PLAGNE CENTRE

Mercredi 04 janvier 2017
à 15h00
Cinéma
de Plagne Centre

Remise des prix du concours des maisons fleuries et remise des médailles des sportifs de l'année

Judi 05 janvier 2017 à 19h00

Commune déléguée de Bellentre - salle des fêtes

Inauguration du front de neige et du cinéma de Plagne suivie des voeux de la municipalité - La Plagne Mercredi 11 janvier 2017

Rendez vous au cinéma de Plagne Centre à 17h30

Voeux municipalité La Côte d'Aime

Samedi 14 janvier 2017

salle des fêtes - La Côte d'Aime à 18h00

Plan d'hébergements d'urgence

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'hébergeurs pouvant accueillir des personnes en cas de déclenchement du dispositif d'hébergements d'urgence, merci de bien vouloir transmettre, en mairie de Macot chef lieu, La Plagne Tarentaise, vos noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone et le nombre de personnes que vous êtes en mesure de loger en cas d'urgence. Si vous disposez d'une adresse mail, merci également de nous la transmettre afin que nous puissions vous prévenir en cas de pré-alerte. De même, si vous souhaitez vous inscrire comme bénévole en cas de déclenchement d'un plan communal de sauvegarde, merci de nous transmettre vos coordonnées.

Mairie : 04.79.09.71.52 - mairie@laplagnetarentaise.fr

Listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile.

Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les mairies des communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau de vote. **La permanence du 31 décembre pour l'inscription sur les listes électorales aura lieu uniquement au siège de la commune, soit en mairie de La Plagne Tarentaise, Macot chef lieu, de 10h00 à 12h00.** Attention, les mairies des communes déléguées ne seront pas ouvertes ce jour-là.

Elections présidentielles :

1er tour - 23 avril 2017
2e tour - 7 mai 2017

Elections législatives :

1er tour - 11 juin 2017
2e tour - 18 juin 2017

Présentation d'une pièce
d'identité obligatoire.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée avant le 1er tour du scrutin des présidentielles.

Rappel aux associations

Nous rappelons aux associations qui souhaitent organiser une manifestation, qu'un formulaire de recensement et d'évaluation du dispositif de sécurité doit être complété en même temps que la demande d'autorisation de buvette. Ces papiers doivent être envoyés en gendarmerie au moins 1 mois avant la date de la manifestation. L'élaboration de cette fiche ne vaut pas autorisation de la manifestation, elle vise un objectif de recensement pour détection de fragilités éventuelles. Après l'évaluation partagée du dispositif lors de la réunion de sécurité, ou dès réception l'organisateur pourra être contacté en vue d'apporter toute modification nécessaire au dispositif prévu.

Cette fiche vous sera remis en même temps que le formulaire d'autorisation de buvette.